

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mars 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 627)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° CD413

présenté par

M. François-Michel Lambert

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 15, insérer l'article suivant:**

Au plus tard au 1^{er} janvier 2019, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur l'opportunité de transformer le site de Grignon exploité par l'Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement en un centre international de formation à l'agro-écologie dans le cadre des engagements français sur le climat.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le site de Paris-Grignon est composé d'un Château daté du XVII^e siècle dont la grande école de commerce AgroParisTech est aujourd'hui propriétaire. Ce sont donc 500 hectares qui sont affectés à la formation qui devront être abandonnés en 2019 pour rejoindre le projet de pôle scientifique et technologique de Paris-Saclay situé à vingt kilomètres au sud de Paris.

Néanmoins, un tel déménagement des locaux constitue une décision prise à rebours des engagements de la France en matière de respect de l'écologie et du climat lorsque le site de Grignon constitue une véritable plateforme de l'innovation agro-écologique avec un fermage respectueux de l'environnement et des projets de transition écologique et solidaire.

Force est donc de constater que le déménagement entrainera l'abandon du programme « Grignon Énergie Positive », l'arboretum et la ferme expérimentale à la pointe des techniques agronomiques et écologiques pour protéger la biodiversité.

Dès lors, l'amendement ainsi proposé entend demander au Gouvernement l'opportunité de l'abandon d'un tel site, à la pointe de la transition écologique et internationalement reconnu.